



# AVEC LA FSU DANS L'ACTION

## Pour les droits sociaux, les salaires et les services publics

*Les droits des  
salarié-es ne sont  
pas un problème...*

*...mais  
leur amélioration  
est la solution.*

La FSU partage les inquiétudes et préoccupations des salarié-es qui condamnent les remises en cause de leurs droits sociaux que la réforme du Code du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salarié-es du secteur privé en lutte le 12 septembre pour obtenir un Code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité.

Il s'agit d'un enjeu de société majeur particulièrement contre la précarité généralisée qu'induisent les facilités plus grandes de licencier, contre la mise en concurrence des salariés entre eux, contre la diminution de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et contre la mise en cause des droits syndicaux. En tant que première fédération syndicale de l'Education, la FSU est particulièrement attentive et s'inquiète de l'avenir qui se dessine pour la jeunesse.

Les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux: nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, etc. Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-es et les retraité-es en s'attaquant notre modèle social.

**Pour les fonctionnaires et les retraité-es, le coup de rabot et la stigmatisation comme seule politique ?!**

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice alors que l'inflation repart, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule Fonction Publique Territoriale), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR - ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État - baisse des dotations aux collectivités locales. Pour 10 millions de retraité-es dont la pension nette est supérieure à 1 200 euros mensuels, c'est une amputation sèche du pouvoir d'achat qui est programmée avec la hausse de la CSG sans aucune compensation. La politique que le gouvernement s'apprête à mener va à l'encontre d'une nécessaire relance.

**Refusons cette logique, toutes et tous dans l'action !**

Parce que rien n'est joué, la FSU a engagé un plan de mobilisation :

- En continuant de participer, avec les salariés du privé, aux actions contre la destruction du Code du Travail
- En menant une campagne d'opinion et d'intervention à tous les niveaux pour expliquer le rôle des services publics et de leurs agents dans la construction d'une société plus juste et solidaire
- En organisant une semaine d'action début octobre et le 8 novembre à Paris pour un plan de titularisation des contractuels de la Fonction Publique
- En appelant à une journée d'action unitaire pour le pouvoir d'achat des retraités le 28 septembre
- En construisant, avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec les mesures d'austérité, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.



## 12 SEPTEMBRE : AGIR POUR NE PAS SUBIR !

CODE DU TRAVAIL	SECURITE SOCIALE/SANTE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Remise en cause du contrat de travail :</b> Certains accords collectifs pourront modifier le contrat de travail du salarié sans son accord. C'est valable pour tous les accords collectifs qui sont conclus en vue de préserver, ou de développer l'emploi, ou qui répondent aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise. Autant dire que tous les accords d'entreprises sont susceptibles de rentrer dans ces critères !</li> <li>➤ <b>Remise en cause de la hiérarchie des normes :</b> En privilégiant l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, ou de la convention collective, ou du code du travail dans certains domaines.</li> <li>➤ <b>Périmètre licenciement économique :</b> Les multinationales qui licencient en France verront leurs difficultés économiques prises en compte uniquement dans l'hexagone. Plus de possibilité de contester des licenciements économiques même si le reste du groupe génère des profits.</li> <li>➤ <b>Extension du CDI de chantier :</b> Désormais toutes les branches quel que soit leur activité pourront prévoir par accord collectif des CDI de chantier, qui prendront fin dès lors que la tâche pour laquelle le salarié est embauché est terminée.</li> <li>➤ <b>Plafonnement des indemnités prud'homales :</b> Le montant des dommages et intérêts versés aux salariés par l'employeur sera limité en cas de licenciement abusif.</li> <li>➤ <b>Fusion des instances représentatives du personnel :</b> Suppression des CHSCT, des délégués du personnel et des comités d'entreprises, qui fusionneront en une instance unique ( Comité Social et Economique). La diminution du nombre d'élus et de moyens aura un impact considérable pour faire appliquer les droits et garanties collectives des salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablissement d'un nouveau plan d'économie de 15 milliards d'euros dans les secteurs Santé/sécurité Sociale.</li> <li>➤ Réforme du système de retraite par répartition, en s'attaquant au principe de solidarité intergénérationnelle, au profit d'un système individualisé entraînant la marchandisation de la Sécurité Sociale et la baisse des pensions.</li> <li>➤ Suppression des régimes étudiants et travailleurs indépendants : quelles conséquences pour les emplois, les prestations et les cotisations ?</li> <li>➤ Réforme de l'assurance chômage : suppression des cotisations chômage remplacées par la CSG.</li> </ul> <p>Attaque de l'ensemble de la Sécurité Sociale ( famille, maladie...) avec suppression des cotisations sociales et augmentation de la CSG pour les retraités et les actifs et qui entraînera encore des baisse de prestations</p> <p>La suppression des cotisations et le transfert vers l'impôt (CSG) changent profondément la nature de la Sécurité Sociale.</p> <p>Notre salaire se décompose entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire direct « net » couvrant nos besoins individuels</li> <li>• Salaire socialisé « brut » couvrant nos besoins collectifs (santé, vieillesse, famille, maternité, invalidité, handicap, logement, chômage...)</li> </ul> <p><b>En supprimant les cotisations sociales, le gouvernement n'augmente pas notre salaire, il le baisse !</b></p>

### Services Publics/Statut des fonctionnaires

Etablissement d'un nouveau plan d'économie de 60 milliards d'euros.

- **Suppression de 120000 postes de fonctionnaires :** 2 départs à la retraite sur 3 non remplacés dans la Fonction Publique d'Etat et 1 sur 3 dans l'Hospitalière et la Territoriale
- **Gel de la valeur du point d'indice et frein au déroulement de carrière**
- **Mise en place du jour de carence**